




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-579**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1102683-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCORD CADRE DE FOURNITURES ET SERVICES - FOURNITURE DE MATÉRIELS ET
PRODUITS D'ENTRETIEN - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORD CADRE DE FOURNITURES ET SERVICES - FOURNITURE DE MATÉRIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN - SIGNATURE DU MARCHÉ- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation concerne le renouvellement du marché de fourniture de matériels et produits d'entretien pour les services de la ville.

Ces fournitures sont décomposées en 3 lots :

- lot 1 "Essuyage et jetable"
- lot 2 "Matériels et accessoires de nettoyage"
- lot 3 : "Produits d'entretien et d'hygiène"

La procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert définie aux articles 25, 33, 39, 43, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Compte tenu de l'impossibilité de déterminer par avance et avec précision le nombre et le rythme des prestations à réaliser, ce marché sera exécuté sous la forme d'un accord-cadre avec un opérateur économique (article 4 – ordonnance du 23 juillet 2015) avec émission de bons de commandes conformément à l'article 78 et dans les conditions fixées à l'article 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre avec un montant minimum annuel et un montant maximum annuel. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction :

- lot 1 : montant minimum 20 000 € HT ; montant maximum 120 000 € HT.
- lot 2 : montant minimum 15 000 € HT ; montant maximum 90 000 € HT.
- lot 3 : montant minimum 15 000 € HT ; montant maximum 90 000 € HT.

Les fournitures sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1er janvier 2017. Il pourra être reconduit de manière expresse 3 fois 1 an sans pouvoir excéder le 31 décembre 2020.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2016 – 36AL a été publié au :

- B.O.A.M.P le 5 août 2016,
- JOUE le 6 août 2016,
- Le Courrier d'Aix le 13 août 2016.

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achat-public.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au lundi 3 octobre 2016 à 12 h 00.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 6 plis.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Prix des prestations : 70 points
- Valeur technique : 30 points

Aucune variante à l'initiative du candidat n'était autorisée ; aucune variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur n'était prévue.

Au cours de la séance du vendredi 18 novembre 2016, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse des offres, décidé d'attribuer les marchés à :

- la société COLDIS pour les lots 1 et 2,
- la société SANOGIA pour le lot 3.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à la fourniture de matériels et de produits d'entretien pour les services de la ville, ses reconductions et tous les documents s'y rapportant, avec la société COLDIS pour un montant minimum par période de 20 000 € HT et un montant maximum par période de 120 000 € HT pour le lot 1 "Essuyage et jetable", avec la société COLDIS pour un montant minimum par période de 20 000 € HT et un montant maximum par période de 90 000 € HT pour le lot 2 "Matériels et accessoires de nettoyage", avec la société SANOGIA pour un montant minimum par période de 20 000 € HT et un montant maximum par période de 90 000 € HT pour le lot 3 "Produits d'entretien et d'hygiène".

DL.2016-579 - ACCORD CADRE DE FOURNITURES ET SERVICES - FOURNITURE DE MATÉRIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN - SIGNATURE DU MARCHE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»